



AVIS D'ABROGATION

RÈGLE LOCALE 55-501 SUR L'EXEMPTION DE CERTAINES OBLIGATIONS D'INFORMATION POUR LES PERSONNES AYANT DES RAPPORTS PARTICULIERS AVEC UN ÉMETTEUR ASSUJETTI

Le 23 juillet 2007, les membres de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ont résolu d'abroger la Règle locale 55-501 - *Exemption de certaines obligations d'information pour les personnes ayant des rapports particuliers avec un émetteur assujetti* en vigueur le 29 Octobre 2007.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick ce 29^{ième} jour de octobre 2007.

A handwritten signature in cursive script, reading "Manon Losier".

Manon Losier,
Secrétaire de la Commission